

**Séance du Conseil général du 30 mars 2026  
à 20 heures à la salle polyvalente de la Fondation Gentit**

Présidence : M. Alexandre Bossart

Secrétaire-Caissière : Mme Séverine Bippert

Prise du procès-verbal : Mme Marlyse Jobin, Assistante-secrétaire

Monsieur Alexandre Bossart, Président : Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Messieurs les Conseillers communaux, bienvenue à cette première séance de la quatrième année de la législature. Merci aux Conseillers communaux d'être présents incorporés. Je salue également Monsieur Rieben, ici présent, du bureau RWB qui interviendra au point 4 de l'ordre du jour pour nous présenter le Plan d'aménagement local. Je souhaite également la bienvenue au public et aux représentants de la presse. Cette séance a été convoquée selon les règles d'usage, à savoir par courriel ou courrier à domicile, par affichage public, par publication dans le Journal officiel du 12 mars 2026.

### 1. Appel

Conformément à l'article 18 du Règlement du Conseil général, Monsieur le Président, Alexandre Bossart, procède à l'appel nominatif des Conseillers généraux. 16 Conseillers généraux sont présents à la séance de ce soir qui est donc déclarée ouverte et valable. La majorité absolue est fixée à 9. Monsieur Philippe Oppliger est excusé. Pour le Conseil communal, tous les membres sont présents.

### 2. Approbation de l'ordre du jour

Monsieur Alexandre Bossart, Président : tel que vous l'aurez constaté, le tractanda de ce soir est quelque peu modifié en raison de la présentation du PAL par le Bureau RWB. En effet, afin de libérer Monsieur Rieben dans les meilleurs délais, les points communications et questions orales ont été repoussés en position 5 et 6 de l'ordre du jour. Y a-t-il des objections avec cet ordre du jour ou des propositions de modification ? Si ce n'est pas le cas, l'ordre du jour est considéré comme approuvé.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 15 décembre 2025.
4. Présentation du Plan d'aménagement local (PAL) par le Bureau RWB.
5. Communications.
6. Questions orales.
7. Création d'une Commission spéciale « 7 à 5 » et approbation du cahier des charges.
8. Création d'une Commission spéciale « Analyse de l'organisation de l'administration communale » et approbation du cahier des charges.
9. Discuter et approuver un mandat analysant la communication entre le Conseil communal et le personnel communal, ainsi que :
  - a) Approuver le cahier des charges du mandataire
  - b) Discuter et approuver un crédit de CHF 20'000.00
  - c) Procéder au choix du mandataire.
10. Discuter et approuver l'augmentation temporaire de l'effectif du Secrétariat communal de 0.1 ETP jusqu'à la fin de l'année 2026.
11. Discuter et approuver la modification de l'Annexe 1 au Règlement sur le statut du personnel communal.

12. Réponse à la question écrite intitulée « Initiative sur les chemins : où en est-on ? ».
13. Elections
  - a) d'un membre pour la Commission de promotion économique
  - b) de deux membres pour la Commission des structures d'accueil
  - c) d'un membre pour la Commission des services communaux
  - d) d'un membre pour la Commission d'urbanisme
  - e) de cinq membres pour la Commission spéciale « 7 à 5 »
  - f) de cinq membres pour la Commission spéciale « analyse de l'organisation de l'administration communale ».

### 3. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 15 décembre 2025

Monsieur Yann Chappatte : je ne souhaite pas faire une modification de ce PV puisque je l'ai moi-même signé et donc validé, de facto, mais je souhaite faire quand même une remarque par rapport à une intervention qui avait été faite et amener une précision en toute fin de séance. Il était indiqué par le Conseil communal par la voix du Maire que nous n'avions, dans le cadre de la Commission interpartis, pas répondu à différentes sollicitations fixées par les autorités communales, à savoir plusieurs rendez-vous qui auraient été annulés ou rendez-vous auxquels on ne se serait pas présentés. Suite à différents contrôles, questions et interrogations, je tiens à préciser que la Commission s'est rendue à toutes les séances auxquelles elle était conviée, à une exception près où elle s'était faite excusée. Il ne s'agit pas d'une demande de modification, mais bien d'une remarque complémentaire à ce qui a été dit la dernière fois.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : merci pour cette remarque. Y a-t-il d'autres remarques ou points à corriger ? Si ce n'est pas le cas, le PV est considéré comme approuvé avec remerciement à son auteure.

### 4. Présentation du Plan d'aménagement local (PAL) par le Bureau RWB

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : comme je vous l'ai dit en introduction, Monsieur Rieben nous présentera le Plan d'aménagement local. Mais afin de poser le contexte général, je passe la parole au Conseil communal.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : la présentation du Plan d'aménagement local se fera par Monsieur Rieben du Bureau RWB. Ce Plan d'aménagement local qui est rendu obligatoire par le Canton est terminé et accepté par le Canton. Au début, le premier Plan d'aménagement local qui avait été discuté sur le plan des Franches-Montagnes, on avait plus ou moins 5,5 hectares à construire, en mise à disposition de zones de construction. Ça a été réduit fortement à 1,2 hectare, mais en se battant encore. Monsieur Rieben va vous expliquer ça. On n'a pas de choses à voter ce soir, mais le Bureau RWB, que je remercie déjà, qui était chargé de l'élaboration, a fait un travail excellent et ce plan, après, devra être accepté par votation populaire.

Monsieur Arnaud Rieben : comme ça a été dit, après plusieurs tractations avec le Canton, le projet de PAL qui a été discuté en commission avec la Commission d'urbanisme a fini par être accepté. Je vais aujourd'hui vous le présenter car, par la suite, la prochaine étape, c'est le dépôt public, où les citoyens de la Commune peuvent être amenés à faire opposition au projet qui sera en dépôt pendant 30 jours. Dans ma présentation aujourd'hui, je vais commencer par revenir un peu rapidement sur la définition du PAL pour ne pas en perdre certains. Je vais revenir sur le processus de prévision brièvement. Ensuite, on va dire le cœur de la présentation, ça va être les points essentiels qui sont modifiés dans ce projet de PAL, notamment l'extension de la zone à bâtir, comme l'a cité Monsieur le Maire. Je terminerai par prendre les questions. Dans le Plan d'aménagement local, on y voit les différentes zones, en jaune la zone d'habitation, en orange la zone mixte, donc qui doit accueillir à la fois de l'habitation mais aussi de l'activité. En gris, les zones d'utilité publique et puis en gris foncé, les zones de transport. Le Plan est accompagné d'un Règlement. Pour chaque zone définie sur le Plan, on aura des règles spécifiques dans le Règlement avec des droits à bâtir différenciés et des destinations des zones, finalement, à quoi les zones servent. Le PAL, ça structure le territoire

communal. On peut, de cette manière, répartir au mieux les secteurs dédiés à l'habitation, comme je le disais avant, à l'activité, ou encore aux transports et aux services publics. Dans la pratique concrète, c'est surtout le cadre de référence pour l'octroi de permis de construire. Tout permis de construire sur la Commune devra répondre à cette nouvelle législation qui est le PAL et être conforme au PAL. Le PAL s'inscrit dans un cadre à plusieurs échelles. Tout en bas, au niveau communal, on a les planifications directrices communales et justement le PAL. Le PAL doit respecter les planifications supérieures qui sont inscrites, notamment au niveau de la Confédération avec la LAT, au niveau du Canton avec le Plan directeur cantonal et de la région avec le Plan directeur régional. Aux Bois, ça a une certaine importance vu qu'à la fois dans le Plan directeur cantonal et dans le Plan directeur régional, il y a un potentiel qui est octroyé à la Commune des Bois pour étendre sa zone à bâtir. Pourquoi est-ce qu'on révisé finalement ce document ? Il y a une obligation légale avec la fameuse révision de la LAT de 2014 entrée en vigueur en Suisse, qui redéfinit un peu le cadre légal pour le dimensionnement des zones à bâtir et la lutte contre l'étalement urbain. C'est aussi un instrument qu'on dit, c'est efficace de réviser tous les 15 ans. Aux Bois, le plan actuel est entré en vigueur en 2010. On voit donc qu'on est dans le tir de ces 15 ans théoriques qu'on dit pour un PAL. Comme je disais, il y a eu l'entrée en vigueur de la nouvelle LAT. Suite à cette nouvelle LAT, le Plan directeur cantonal du Jura a été révisé afin de répondre à la Loi nationale de la Confédération. Il y a également eu des accords intercantonaux qui ont été signés pour uniformiser les règles dans la construction. L'objectif, c'est que quand on ouvre un Règlement dans le Canton du Jura, qu'on est architecte dans le Canton de Fribourg, on puisse le comprendre avec les mêmes terminologies. On a différentes adaptations aux législations qui ont changé depuis 2010, notamment par exemple sur le stationnement qui est maintenant réglé dans la Loi cantonale. Je propose à ce stade de prendre peut-être une ou deux questions sur ce bref aperçu de ce qu'est le dossier PAL. Si ce n'est pas le cas, je continue avec le processus. Ça ne semble pas être le cas. Au niveau du processus de révision du PAL sur la Commune des Bois, ça a été suivi par la Commission d'urbanisme. Les travaux ont commencé en 2020, ça date déjà, avec la réalisation d'un rapport d'opportunité. Après le travail avec plusieurs séances avec la Commission d'urbanisme, on est arrivés à un stade du document qui était satisfaisant. On a présenté le dossier à la population le 6 avril 2024 et on l'a par la suite envoyé au Canton pour examen préalable, c'était le 24 mai 2024 et cet examen préalable a été clos en novembre 2025, ce qui veut dire en fait que les services du Canton ont mis leur feu vert au dossier, ont dit que le PAL des Bois est conforme aux législations cantonales, il peut aller de l'avant. Aller de l'avant, comme je le disais avant, c'est l'étape du dépôt public pendant 30 jours. On est ici à cette information du jour juste avant pour pouvoir organiser le dépôt public. Je vais venir sur les modifications principales dans le document du PAL. C'est vraiment les gros points pour pouvoir se concentrer sur l'essentiel du dossier. Pour commencer avec le règlement, il a changé dans sa structure et puis dans l'énonciation de certains articles pour finalement calquer un règlement type qui est donné par le Canton. Ça, finalement, c'est un travail qui est obligatoire pour que toutes les communes du Canton du Jura aient la même structure dans leur règlement. Au niveau de ce qui doit être fait et imposé par la loi dans le Plan directeur cantonal, on a la définition d'IBUS minimum. L'IBUS, c'est un indicateur qui donne les droits à bâtir sur une parcelle, ce qui permet de calculer les surfaces de planchers constituées. À présent, dans les règlements, on met un indice minimum. La conséquence, c'est que pour une parcelle, on va devoir construire un minimum de surfaces de planchers et ne pas descendre en dessous. Ça veut dire que si vous avez une parcelle libre, vous devez construire de manière assez conséquente et pas en dessous pour éviter le gaspillage du terrain. On a défini ces IBUS minimums selon ce qui est prescrit dans le Plan directeur cantonal. Une nouveauté, c'est également dans la zone centre, donc dans le vieux village, il y a une consultation de la CPS, la Commission des paysages et des sites. C'est une commission cantonale qui a examiné les projets dans cette zone centre. Comme je le disais avant, pour le stationnement, on renvoie directement à la loi cantonale et on a une limite pour l'aménagement de stationnement de surface à 1'800 m<sup>2</sup>. Maintenant, ça, c'étaient un peu des adaptations qui sont obligatoires. Je vais venir au plan à présent et vous présenter deux modifications assez importantes de votre zone à bâtir. La première, c'est dans le secteur carré centre, proche de la gare. On voit la surface de zone MAb, donc zone mixte. C'était anciennement de la zone de ferme, donc réservée à l'agriculture. Maintenant, on

passé 6'000 m<sup>2</sup> en zone mixte. Cette surface va pouvoir accueillir des emplois et des habitants. Le potentiel théorique donné pour cette zone, c'est l'accueil d'une quarantaine d'habitants-emplois. C'est-à-dire 40 habitants ou emplois postes à 100%. Ça, c'est un premier élément. Cette modification-là n'a pas fait l'objet de longues tractations avec le Canton. Ils ont été rapidement OK pour donner le feu vert pour ce changement : on est dans un secteur proche de la gare et on va dire que ça rentre dans le tir de ce qui est prescrit dans le Plan directeur cantonal. La deuxième modification, ça concerne le secteur de la Tâchière. C'est une mise en zone d'habitation. C'est également un secteur qui est dans des planifications supérieures, notamment au niveau du Plan directeur régional. Il a été repéré pour un développement de l'habitation dans les Franches-Montagnes. La surface de cette nouvelle zone à bâtir représente 1,2 hectare, 12'000 m<sup>2</sup>. Le traitillé rouge mentionné prescrit un Plan spécial pour le développement du secteur. Ça veut dire qu'avant tout permis de construire d'habitation, de maison, il va falloir passer par une planification du secteur pour pouvoir définir au mieux la desserte, donc les routes, les réseaux de viabilisation, puis définir le parcellaire pour voir comment va s'organiser ce quartier. Le travail qu'on a fait au niveau du PAL, c'est de donner les droits à bâtir, mais la construction dans le détail du quartier va se faire dans ce Plan spécial qui est rendu obligatoire. Le potentiel théorique, à nouveau, c'est une trentaine d'habitants, et non pas habitants-emplois comme je le disais avant, parce que là on est dans la zone d'habitation, on était précédemment dans la zone mixte, donc ça c'est un secteur spécifiquement réservé à l'habitation. On a, malgré tout, gardé dans le règlement une possibilité d'aménager une chaufferie pour un chauffage. Ce secteur a fait l'objet de pas mal de coordination, d'échanges, de tractations avec les services du Canton. Comme le disait Monsieur le Maire avant, il y avait un potentiel théorique calculé aux Bois de 5,5 hectares d'extension, soit de zone d'habitation, soit de zone mixte, soit de zone centre, d'extension destinée à l'emploi et à l'activité finalement. On voit qu'entre les deux secteurs, on arrive à 1,8 hectare, on est assez loin du 5,6 calculé à la base. Ce que je peux dire, c'est que la méthode qui était définie dans le Plan directeur cantonal pour calculer ce potentiel justement, elle a été, par la suite, assez précisée par les services du Canton. Nous avons vu aussi d'autres PAL sur d'autres communes où la Confédération a fait recours aux PAL. On a commencé à voir que les zones à bâtir étaient très scrutées au niveau de la Confédération. Ce qui a fait que, petit à petit, le Canton a demandé de plus en plus de restreindre l'extension de ce secteur. On arrive aujourd'hui à un accord avec le Canton, c'est 1,2 hectare d'extension. C'était une présentation rapide de la révision du PAL, je pensais réserver une bonne part pour vos questions.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : merci pour cette présentation. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur Stéphane Gattoni : question sur la zone de la Tâchière. C'est uniquement une zone d'habitation ? Si on voulait faire des services, par exemple une unité d'accueil pour écoliers, une épicerie ou un petit commerce, ce serait possible ou pas du tout ?

Monsieur Arnaud Rieben : il y a une marge pour pouvoir faire de l'activité dans la zone d'habitation tant que ça respecte les normes de bruit qu'il y a dans cette zone, en fait, toute activité qui permet une cohabitation avec les appartements. On est plus stricts que dans la zone mixte. Dans la zone d'habitation, il faut faire peu de bruit, générer peu de trafic sur les dessertes. Donc, on peut imaginer une petite épicerie de quartier, un coiffeur, mais ce n'est pas des choses plus importantes.

Monsieur Paul Boillat : dans la zone près de la gare, l'idée avait couru d'y placer un chauffage à distance pour être le plus près possible des gros consommateurs d'énergie. Là, vous avez dit qu'il y a la possibilité de mettre un chauffage, mais dans l'autre zone. Alors qu'est-ce qu'il en est de cette zone-là ? Est-ce que cette idée pourra être poursuivie ou bien est-ce qu'il faudra abandonner ça ?

Monsieur Arnaud Rieben : alors au niveau du PAL, ce qu'on a fait, c'est qu'on a gardé la possibilité de le faire dans la zone La Tâchière. Par contre, à savoir si ce chauffage viendra à La Tâchière ou ailleurs, c'est un autre dossier où je ne suis pas forcément au courant d'où la Commune en est avec les dernières réflexions. Au niveau du PAL, ce qui a été fait, c'est de garder les portes ouvertes.

Monsieur Paul Boillat : mais dans cette zone mixte, ce serait quand même encore possible de le faire ?

Monsieur Arnaud Rieben : oui.

Monsieur Stéphane Gattoni : si j'ai bien suivi, dans la zone près de la gare, c'est 40 habitants dans 0,6 hectare et dans la zone de La Tâchière, c'est 30 habitants dans 1,2 hectare. Donc une densification très différente de l'une à l'autre. Pouvez-vous expliquer la raison ?

Monsieur Arnaud Rieben : alors dans le secteur près de la gare, c'est 0,6 hectare. Le fameux IBUS, l'indice que j'ai cité avant pour calculer les droits à bâtir, est plus élevé en zone mixte près de la gare qu'il l'est dans la zone d'habitation. Finalement, on peut construire plus de surface, mais une surface plus restreinte près de la gare.

Monsieur Stéphane Gattoni : mais ces nombres d'habitants, c'est un minimum ? Ils pourraient y en avoir plus ou c'est un maximum ?

Monsieur Arnaud Rieben : c'est un calcul théorique. Donc, il peut y en avoir un peu plus, un peu moins, mais c'est un ordre d'idée pour voir à peu près qu'est-ce qui va se faire sur ce secteur. Avec la surface qu'on a donnée, avec les droits à bâtir qu'on a définis, on a fait un calcul. Ensuite, tout dépend du projet, tout dépend de la desserte. C'est un ordre d'idée.

Monsieur Germain Jobin : je voulais demander par rapport au début, on avait 5 hectares. Vous êtes descendu à 1,8. C'est bien qu'on essaie de limiter les extensions un peu n'importe comment. Mais je voulais savoir si on pouvait encore, dans le village, il y a encore des zones, il n'y en a plus beaucoup, ça a déjà baissé, mais les zones qui appartiennent à des privés, des grandes surfaces, suivant où, il y a des propriétaires privés qui ont 4'000 m<sup>2</sup> qui sont en zones à bâtir.

Monsieur Arnaud Rieben : vous avez ponctuellement encore des poches qui peuvent être construites, comme vous dites, de propriétaires privés qui ont des terrains. Après là, il y a quand même une marge pour les privés, s'ils veulent construire ou non. Après, c'est sûr qu'une zone à bâtir, elle est censée être construite dans les 15 ans. C'est un droit, on a le droit de bâtir, mais quelque part, aussi, on est censés bâtir sur ces parcelles. Donc maintenant, on voit qu'aux Bois, il y a deux nouvelles zones. C'est là que le développement devrait avoir lieu ces prochaines années. Et peut-être moins sur ces parcelles privées, mais c'est sûr qu'elles sont destinées à être bâties normalement.

Monsieur Germain Jobin : on ne peut pas les obliger ?

Monsieur Arnaud Rieben : oui, mais alors là, on rentre dans des questions d'expropriation, de procédures. Il faudrait prouver qu'il y a vraiment un intérêt public à le faire pour exproprier. Vu que, pour le moment, il reste justement des terrains autres aux Bois, c'est compliqué. Mais en bout de course, si tout d'un coup il n'y a plus de zone à bâtir aux Bois, le cadre légal propose, en tout cas, certaines solutions d'expropriation.

Monsieur Yann Chappatte : j'ai plusieurs questions, je poserai déjà la première. Je poserai la suite après la première réponse. Initialement, il y avait une zone industrielle pour laquelle il était envisagé éventuellement un échange et un agrandissement. On n'en a pas du tout parlé ce soir. Ça veut dire que ce projet était complètement abandonné ou il est traité dans un autre dossier ?

Monsieur Arnaud Rieben : il n'était pas mûr pour la procédure actuelle du PAL qui devait avancer dans le sens où, pour ouvrir cette nouvelle zone industrielle, il fallait proposer un projet déjà abouti de nouveau bâtiment industriel pour prouver finalement strictement le besoin. On ne pouvait pas ouvrir une nouvelle zone et attendre qu'un besoin arrive par la suite. Et puis, il s'est avéré que le projet en question n'était pas assez mûr pour qu'on fasse cette mise en zone dans le cadre du PAL. Maintenant, à voir où en est le propriétaire, ce n'est pas oublié et ça peut encore se faire. Mais en tout cas, dans cette procédure du PAL, ça n'a pas pu se faire pour une question de timing.

Monsieur Yann Chappatte : concernant la zone de la Tâchière, est-ce que les immeubles locatifs pourront être construits ? Notamment l'idée en zone ouest de pouvoir en faire. Est-ce que c'est quelque chose qui sera envisageable ?

Monsieur Arnaud Rieben : oui, absolument. Pour La Tâchière, on a défini des droits pour qu'il y ait un mélange possible entre du petit locatif et de l'habitat individuel.

Monsieur Yann Chappatte : je voulais savoir ensuite, s'il y a un intérêt qui est confirmé, on repart dans cette zone industrielle, est-ce que ça veut dire qu'on repart sur un nouveau PAL ? Et puis sachant, je dirais, la demande très importante en zone d'habitation, il est vraisemblable qu'elle soit vendue très très rapidement. Après, quel est le délai pour repartir dans un nouveau PAL, respectivement pouvoir offrir une nouvelle zone à bâtir ?

Monsieur Arnaud Rieben : alors, pour ce qui est de la zone industrielle, ce sera à priori plus une procédure vraiment centrée sur cette zone, on ne parlera pas de révision du PAL, mais d'une modification ponctuelle de l'aménagement local. Ça ne concernera vraiment que ce secteur. Ensuite, pour une nouvelle zone d'habitation, il faudra de nouveau estimer quels sont les besoins de la Commune à 15 ans. C'est toujours cet horizon de 15 ans dont parle la loi et l'aménagement du territoire. Et puis, s'il s'avère qu'il y a un besoin qui peut être démontré, on pourra étendre à nouveau la zone à bâtir, notamment sur le secteur de La Tâchère, si c'est toujours le secteur privilégié. Mais ce sera à nouveau une procédure où il faudra démontrer le besoin, dessiner une nouvelle zone. Ce ne sera pas forcément un PAL complet, mais ce sera de nouveau une procédure où on passe par le Canton, par l'approbation.

Monsieur Stéphane Gattoni : par rapport à cette densification de la zone de La Tâchère, j'ai de la peine à comprendre si on fait un petit immeuble de 8 appartements à 4 personnes, on est à 30 habitants. C'est-à-dire que ça fait un grand jardin après, sur les 12'000 m<sup>2</sup>. C'est-à-dire qu'on ne peut pas faire deux immeubles, par exemple, par rapport à ces 30 habitants, vous avez dit que c'était un maximum ou un ordre de grandeur ?

Monsieur Arnaud Rieben : ce n'est pas un maximum, c'est un ordre de grandeur. Ce qui va se faire en termes de type d'immeuble, ce sera vraiment défini dans ce Plan spécial que je disais avant. C'est vraiment là qu'on va définir les parcelles, les dessertes et puis les types de bâtiments qu'on va mettre sur chaque parcelle. On a vraiment, la Commune, la Commission, la volonté de viser les droits à bâtir qu'on pouvait rendre possibles dans le cadre du Plan spécial, ce mélange entre les petits locatifs et puis l'individuel. Ça, c'est à définir dans le Plan spécial. Le Plan spécial, c'est aussi une procédure qui est de compétence du Conseil communal. C'est le Conseil communal qui va devoir garder l'intérêt communal en tête quand le projet va se développer. Il faudra voir ce qui est le mieux en termes d'habitat individuel et de locatifs.

Monsieur Paul Boillat : le PAL comprend des zones hameaux. J'aimerais savoir si les limites de ces zones hameaux ont été touchées dans cette nouvelle mouture de PAL.

Monsieur Arnaud Rieben : il y avait déjà des zones de hameaux sur la Commune des Bois. Ici, on a Le Peu-Claude qui est effectivement passé en zone de hameaux. La zone de hameaux donne plus de latitudes aux propriétaires que la zone agricole classique, dans la mesure où ils peuvent réaliser des annexes, des aménagements aux alentours ou accolés à leur habitation principale, mais pas de nouveau bâtiment, pas de nouvelle habitation possible. C'est, comme je dis, un peu plus de marge pour un non-agriculteur en zone agricole, par exemple, mais ce n'est pas du tout les mêmes droits que si on est en zone d'habitation dans le village. C'est ça, le changement, c'est qu'il y a justement Le Peu-Claude qui passe dans cette zone-là.

Monsieur Paul Boillat : et les autres, c'est identique ?

Monsieur Arnaud Rieben : les autres, c'est identique, ce qui était le reste, et puis il n'y en a pas d'autres dans cette zone-là.

Monsieur Stéphane Gattoni : est-ce que le PAL donne des obligations en termes de qualité énergétique des bâtiments, genre pose de panneaux solaires ou infiltration d'eau dans le sol ? C'est lié aux règlements qui seront révisés ou c'est un autre type d'obligation ?

Monsieur Arnaud Rieben : c'est plus des législations cantonales pour ça. Il y a toujours la possibilité, maintenant, de mettre des panneaux solaires sans passer par un permis complet, mais on parle d'annonce, pour faciliter ce genre de projet. Ça, c'est déjà quelque chose qui existait avant. Dans le cas du nouveau PAL, il n'y a pas de nouvelles incitations plus poussées.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : encore des questions ? Si ce n'est pas le cas, je pense qu'on peut clôturer le point 4. Encore merci beaucoup pour votre présence et cette présentation. Le point 4 étant clos, nous pouvons passer au point 5 de l'ordre du jour.

## 5. Communications

Conseil communal

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat :

Nouveau Conseiller communal : nous avons un nouveau Conseiller communal en la personne de Monsieur Bernardino Riccio qui remplace Madame Rosetta Caruso.

Réseau d'eau à Biaufond : on a un crédit d'études qui a été adjugé au bureau AFRY, qui a été voté pour le réseau d'eau de Biaufond. L'offre est de CHF 22'215.00.

Crèche : nous avons nommé une nouvelle Directrice pour la crèche en la personne de Madame Johanna Voirol.

Chantier de la gare : le chantier de la gare, vous avez vu, a débuté. Il va, en principe, se terminer en grande partie à Noël, mais ça va durer jusqu'au printemps 2027.

### Conseil général

Monsieur le Président, Alexandre Bossart :

Location de l'Espace communal : suite à la modification du Règlement de l'Espace communal et de la nouvelle grille tarifaire qui s'y rapporte, j'ai reçu une lettre de Pro Senectute qui demande de faire un geste commercial. Il faut savoir que Pro Senectute loue la halle de gym une fois par semaine pour donner un cours de gym aux seniors. Et, actuellement, le tarif qui leur était demandé s'élevait à CHF 328.00. Avec la nouvelle tarification qui va entrer en vigueur en août 2026, ils paieront une location annuelle de CHF 1'250.00, soit une augmentation de CHF 922.00. Pro Senectute explique dans sa lettre que cette augmentation pourrait mettre en péril le cours de gymnastique qu'ils proposent aux seniors et que cette salle est grandement appréciée parce qu'elle est accessible et qu'elle a tout le confort nécessaire justement destiné à ces cours. Ils demandent donc au Conseil général de faire un geste commercial dans leur sens. Alors, je vous propose qu'on vote là-dessus, mais peut-être qu'il y a quelqu'un qui souhaite s'exprimer sur cette demande.

Monsieur Yann Chappatte : j'ai plusieurs remarques. La première, c'est que, de toute façon, ça doit être à l'ordre du jour, donc en aucun cas, on ne pourra voter. La deuxième, c'est que cette demande, on peut la comprendre, évidemment, puisqu'ils sont concernés négativement par les modifications qui ont été faites. Les chiffres avancés me surprennent quand même un petit peu. D'autre part, il y a un règlement qui doit s'appliquer, donc le seul moyen, c'est de venir avec une modification du règlement dans un prochain Conseil général. Ça entre en vigueur au 1<sup>er</sup> août, donc si on agit rapidement, au mois de juin, il y a un règlement tarifaire qui doit être revu, ce qui permettrait d'adapter ça avant le 1<sup>er</sup> août. Je comprends leurs remarques, mais je ne suis pas favorable qu'on vote parce que ça posera d'autres soucis et il y a peut-être d'autres qui feraient valoir des mêmes droits.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : oui, je voulais dire aussi que cette procédure-là, il n'y a pas à modifier les règlements. C'est de la compétence du Conseil communal de faire des rabais ou de prendre une décision. Mais c'est vrai qu'il y a un règlement et on doit le suivre, mais en principe, si on veut faire des rabais, c'est de la compétence du Conseil communal. Ce n'est pas du Conseil général, à mon avis.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : je souhaite quand même dire que cette lettre a été adressée le 24 février au Conseil communal et qu'ils ont répondu « *Malheureusement, nous sommes tenus d'appliquer le règlement approuvé par le Conseil général et ne sommes pas en mesure d'y déroger. Si vous souhaitez, vous pouvez vous adresser au Président du Conseil général, Monsieur Alexandre Bossart. Lui-même sera à même de vous expliquer la situation. En regrettant de ne pas pouvoir vous donner d'autres nouvelles, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.* » Signé : Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : oui, je suis d'accord. Mais vous ne voulez quand même pas modifier le règlement communal ou bien ? Ce serait donc une modification de règlement qu'il faudrait proposer. Il ne faut pas proposer un don, il faudrait proposer une modification du règlement. Les dons, c'est notre affaire.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : mais personne n'a parlé de dons ici. Le courrier stipule un geste commercial.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : et bien c'est ça. C'est un don pour moi.

Monsieur Germain Jobin : est-ce que ces montants ont été contrôlés ou bien ? Ça m'étonne qu'il y ait autant d'écart. Ça me paraît beaucoup.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : la lettre d'information a été envoyée le 21 janvier concernant la location de l'Espace communal.

Madame Séverine Bippert : on a envoyé un courrier à tous les locataires de l'Espace communal pour les informer des nouveaux tarifs. Ils ont reçu le nouveau règlement avec les tarifs qui ont été approuvés au mois de décembre.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : je voulais juste dire encore que rien ne vous empêche de faire une motion pour changer ce règlement.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : j'aimerais encore juste dire qu'ils sont pressés par le temps parce qu'ils ont jusqu'à la fin du mois d'avril pour répondre s'ils veulent conserver leur contrat de location ou non. Donc, reporter ce point à l'ordre du jour d'un prochain Conseil général, ça ne peut pas les aider dans leur prise de décision.

Monsieur Pierre-Yves Dubois : pour vous rendre compte de l'importance de ce cours de gymnastique, j'aimerais signaler que c'est une vingtaine de seniors de la Commune qui en profitent chaque mardi matin et que nos concitoyennes surtout, concitoyens peut-être un ou deux, méritent qu'on leur accorde un peu d'attention.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : je voulais juste rajouter qu'on peut éventuellement, pour clore un peu la discussion, le Conseil communal se réunit demain, on peut prendre une décision qui sera peut-être négative, je ne sais pas, mais proposer de faire un don.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : très bien, merci. Alors, comme ça, je peux communiquer quelque chose à Pro Senectute qui attend une réponse avant l'échéance pour le renouvellement du contrat.

Monsieur Stéphane Gattoni : une suggestion, vu le nombre de citoyens, citoyennes qui suivent ce cours, est-ce qu'on pourrait considérer Pro Senectute comme une société locale et lui offrir le tarif de société locale qui serait bien plus proche du tarif actuel ? Je ne sais pas où est basé Pro Senectute, si c'est juste une question formelle. Ou est-ce qu'on pourrait lui octroyer ce tarif de société locale qui résoudrait un peu le problème sans passer par un don ?

La Présidence est temporairement assumée par le Vice-Président, Monsieur Vincent Godat.

Monsieur Alexandre Bossart : je pense qu'aussi louables que soient les cours que propose Pro Senectute, faire une entorse au règlement pour Pro Senectute et puis les considérer comme une société locale, c'est ouvrir la boîte de Pandore à toutes les autres sociétés. Alors, on s'arrête où ? Si on a renouvelé, si on a rédigé un règlement, c'est pour qu'on s'y tienne. La solution du Conseil communal pour un don me semble être la bonne, mais je n'irais pas dans le sens d'une exception vis-à-vis de Pro Senectute. Sinon, on peut faire ça pour Pro Junior, pour tel et tel qui organise le carnaval en faveur des enfants, etc.

La Présidence est reprise par Monsieur Alexandre Bossart.

Monsieur Urs Moser : déjà juste un aspect formel sur les communications, on ne peut de toute façon pas prendre de décision. Après, je vous rends attentifs : le don, ça règlera probablement le problème pour une année. Ça leur laisserait le temps à eux de réfléchir et ça nous laisserait aussi à nous le temps de réfléchir s'il y a une manière de faire pour atténuer un peu la chose. Moi, je suis favorable à l'idée d'un don, mais en sachant que ça atténuera le problème pour une année ou pour une période de location et pas pour ad aeternam. Ça leur permettrait de quand même renouveler le contrat ou de ne pas le résilier et puis de voir venir et puis à nos organes institutionnels aussi de réfléchir s'il y a une manière de faire qui peut satisfaire sans qu'on doive faire trop de gymnastique avec un règlement.

Monsieur Yann Chappatte : je voudrais bien qu'on clôture ce sujet. Il y a d'autres sujets importants à traiter, même si celui-là l'est. Respectons le règlement qui dit qu'on ne peut pas prendre de décision ce soir. Deuxièmement, on regarde la tarification, ce qui est dans les lettres, pour moi, ne correspond pas aux tarifs qui sont affichés sur le site Internet de la Commune pour le tarif qu'ils paient actuellement. C'est correct pour le tarif futur. Donc déjà là, j'ai de la peine à pouvoir me positionner et comprendre. Je comprends leur remarque et je pense qu'on doit faire un geste, mais il faut respecter les procédures. Peut-être par l'intermédiaire du Conseil communal qui dit qu'ils chercheront une solution. Aujourd'hui, il y a des choses qui sont très étonnantes, les tarifs annoncés qui ne

correspondent de loin pas à ceux qui sont affichés sur le site Internet. Donc là, il y a quelque chose qui me paraît étrange.

Monsieur Alexandre Bossart, Président : merci pour cette correction sur le plan formel. Effectivement, on passe à la suite dans la mesure où il y a encore pas mal de points à traiter.

Suite des communications.

Monsieur Alexandre Bossart, Président :

Pro Junior : j'ai reçu un courrier de Pro Junior, anciennement Pro Juventute, qui recherche un Président pour son groupe local des Franches-Montagnes. Les personnes intéressées peuvent se rendre à une séance d'informations le jeudi 23 avril à 18h30 au Restaurant du Cerf au Noirmont.

Zones 30 km/h entre Biaufond et Les Bois/Le Boéchet : j'ai reçu une lettre de Madame Lucie Michaud concernant les 30 km/h dans les hameaux entre Biaufond et Les Bois. Une lettre qui explique son point de vue de résidente secondaire et elle met en avant des points notamment la motion Peter Schilliger sur le plan fédéral qui va être adoptée et que le trafic frontalier c'est quelque chose d'émotionnel et puis que la meilleure solution sur le long terme serait de faire un pont entre La Franche-Comté et Les Franches-Montagnes. Je ne vais pas vous lire l'entier de la lettre, je la transmettrai pour qu'elle figure dans les pièces annexes au PV. Voilà l'idée générale de cette lettre.

Démission : toujours dans les communications, j'ai reçu par courrier la démission de Monsieur Philippe Oppliger. Toutefois, cette démission n'ayant encore pas été avalisée par le Conseil communal, celle-ci n'est pas considérée comme acceptée ou formelle.

Motion : j'ai reçu ce soir une motion du groupe PS/Les Verts qui s'intitule « Le prix de l'eau, hors de prix ? ». On traitera celle-ci lors d'une séance ultérieure vu l'ordre du jour copieux qui nous reste.

Mots personnels : finalement, je profite de ce chapitre communications pour vous dire quelques mots personnels. Je ne voulais pas vous les dire en début de séance afin ne pas retarder Monsieur Rieben. Ça ne sera pas long, ce sont les petits mots que je ne vous ai pas dits lors de la dernière séance l'année passée. « Ecoutez-moi vous les ringards, écologistes du samedi soir, cette chanson-là ne vaut pas un clou mais je la chante rien que pour vous. ». C'est par ces quelques mots que commence la chanson de Renaud : Amoureux de Paname. Winston Churchill, lui, a dit : « Christophe Colomb était un pionnier du socialisme. Il ne savait pas où il allait, il ignorait où il se trouvait... et tout ça, il le faisait aux frais du contribuable. » François Bayrou, pour sa part, a fait le constat suivant : « Essayer de fédérer les centristes autour d'une idée commune, c'est comme conduire une brouette pleine de grenouilles. Ça saute dans tous les sens et une fois arrivé, il n'y a plus personnes. » Quant à Gilles Deleuze, philosophe français du 20<sup>ème</sup> siècle, il a dit ceci : « Être de gauche, c'est ouvrir sa porte et voir le monde. Être de droite, c'est ouvrir sa porte et regarder son paillason. ». Avec ces quelques citations politiques et extrait de chanson, je tire deux conclusions. La première c'est que, quelle que soit notre position sur l'échiquier politique, on aura toujours des détracteurs, des adversaires, des personnes qui s'opposeront à notre vision des choses. Et bien que cette opposition soit souvent exprimée de manière virulente, moqueuse, elle permet avant tout de nourrir le débat, faire avancer des causes, obtenir des compromis. Alors, lorsque nous y sommes confrontés, avant de tout jeter à terre et dire : « Si c'est comme ça je démissionne ! », faisons un pas en arrière, remettons-nous en question, admettons qu'il y a du bon dans la partie adverse, sans pour autant dire oui Amen à tout. Démissionner, ça dessert la chose publique, ça fragilise la démocratie, c'est ne pas honorer le mandat que le peuple nous a confié. Et la deuxième, c'est qu'apparemment, Churchill, Renaud et consorts devaient tous être des sympathisants du Parti chrétien social indépendant. En effet, je n'ai trouvé aucune citation qui vilipende le PCSI. Absolument aucune. J'ai eu beau chercher : rien ! En revanche, si à la place de vous dire PCSI, je vous dis la paix c'est ici ? ! Là je suis certain qu'on trouve des citations, des coupures de presse qui prouvent que la paix c'est ici. En effet, à ce jour où les démocraties sont de plus en plus polarisées, où l'extrême droite et la gauche radicale se taillent la part du lion, où les dérives autocratiques des chefs d'états sont légion... Oui à l'état actuel de la politique mondiale, nous avons en Suisse, des partis de gauche, du centre et de droite qui travaillent ensemble à des solutions. Nous jouissons donc d'une forme de paix politique. Mais ne nous y méprenons pas ! L'équilibre est précaire. La tendance au dogmatisme de certains partis politiques l'affaiblit. Cette certitude que nous sommes les seuls à détenir la solution,

ce refus systématique d'adhérer au projet car il vient de la droite, cette condescendance crasse car l'idée vient de la gauche ouvrière... Alors si plutôt que de nous tirer dans les pattes les uns les autres, si à la place de voter des couleurs nous votions le bon sens, ce serait un signal fort pour la population. Un signal qui montre que nous autres élus faisons avancer les choses en dépit de nos divergences d'opinion. Un signal qui montre que s'engager en politique n'est pas vain. Car c'est bien là que le bât blesse. Le désamour grandissant pour la fonction publique et la difficulté de garnir les rangs d'un exécutif ou d'un législatif s'expliquent en partie par le fait que nous pensons qu'à notre échelon on ne peut pas faire avancer les choses. Moi, je réponds à ça : faux faux faux et archifaux ! Chacun de nous qui s'engage apporte sa pierre à l'édifice. Mais s'engager en politique, je vous le concède, c'est comme le mariage. C'est pour le meilleur et pour le pire. Pour le meilleur et pour le pire, oui ; deux mots aussi opposés qu'indulgence et exigence. Et pourtant je crois qu'il faut un peu des deux vis-à-vis des personnes qui s'engagent. De l'indulgence sur le fond car nous sommes tous à même de comprendre qu'un infirmier qui se retrouve avec le dicastère des chemins forestiers ne puisse pas être irréprochable sur le plan technique, de même qu'un artiste peintre qui hérite des affaires sociales. De l'indulgence sur le fond car les dossiers deviennent de plus en plus pointus et les procédures de plus en plus complexes. Mais de l'exigence sur la forme car dans la mesure où briguer un mandat politique n'est pas une obligation, la population est en droit d'attendre de ses élus une implication rigoureuse. De l'exigence sur la forme car nous autres membres du Conseil général et membres du Conseil communal sommes les dignes représentants de notre village. De l'exigence sur la forme car s'engager pour sa commune devrait refléter un sentiment de fierté plutôt que de traduire des motivations pécuniaires ou des guéguerres partisans. Il est temps de conclure afin que nous puissions avancer dans l'ordre du jour. J'aimerais vous dire, la démocratie n'est pas une fatalité, c'est un acquis pour lequel on a dû se battre. Alors pour l'honorer, engageons-nous, mais engageons-nous bien, en notre âme et conscience. Car comme l'a si bien dit Yann Marguet, humoriste vaudois : « La démocratie et nous, on est un peu un vieux couple. On se lève le dimanche matin, on va voter ... on rentre et on se pose sur le canapé. Mais on oublie qu'on partage quand même notre vie avec une sacrée bombasse. Faut espérer qu'on se réveille avant qu'elle prenne ses clics et ses clacs et qu'elle nous quitte pour de bon. ». J'en ai fini avec le point communications. On passe aux questions orales.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : je voulais juste faire un petit complément à ce que tu as dit. De toute façon, la gauche elle n'existe pas. On est tous de droite. Quand ils ont démolé le mur de Berlin, tu connais beaucoup de monde qui sont partis à l'est ? Il n'y en a pas beaucoup.

## 6. Questions orales

1) Monsieur Pierre-Yves Dubois : de plus en plus d'efforts sont consentis pour maintenir la qualité des eaux quelle qu'en soit la provenance ou l'utilisation. Avoir une eau de bonne qualité et traiter les eaux que l'on souille n'est pas contesté ni contestable de nos jours et nous sommes tous conscients que cette ressource collective indispensable est de plus en plus précieuse et qu'elle peut venir à manquer. Pour respecter cette ressource, on a pris conscience qu'il faut la gérer de manière de plus en plus stricte et sérieuse. En principe, nous envoyons nos eaux usées vers des STEP où elles sont dépolluées en prenant soin de ne pas y inclure les eaux superficielles, les eaux claires, afin de maximiser l'efficacité du processus. Lors de sa dernière séance de décembre 2025, notre Maire a fait part de son étonnement quant à la prétendue position des Verts qui, je cite, « n'en ont rien à foutre, quelque part, d'envoyer de l'eau sale dans les égouts, dans les trous perdus ». Alors c'est loin d'être le cas, nous voudrions le rassurer. Pour avoir une vision claire de la gestion des eaux, nous demandons au Conseil communal de brosser sommairement l'état des lieux en ce qui concerne la qualité des eaux rejetées, sous-entendu la séparation des eaux usées et des eaux claires de la Commune. Nous le savons, la mise en conformité intégrale du PGEE coûte cher et nous aimerions savoir si un calendrier des travaux qui restent à entreprendre prioritairement ainsi qu'une prévision budgétaire ne devraient pas être établis.

Monsieur Martial Farine : le PGEE trouve son origine légale à l'article 5 de l'Ordonnance fédérale sur la protection des eaux (OEaux, RS 814.201). Le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), qui

doit être réalisé par les communes, prend en compte non seulement le réseau des canalisations des eaux usées et les stations d'épuration, mais englobe également les eaux de surface. Le PGEE des Bois a été réalisé dans les années 2005 à 2010. Il a été subventionné par le Canton du Jura et par la Confédération.

Un PGEE doit établir :

- L'état des lieux ou rapports d'état (état des canalisations, cours d'eau, eaux claires parasites, infiltration, etc.).
- Le concept d'évacuation des eaux (sert à définir une conception optimale du réseau d'assainissement permettant d'atteindre les objectifs fixés à moindre coût).
- Les avant-projets (proposent les mesures et les réalisations à mettre en œuvre ainsi que leur coût estimatif).
- Un plan pour la zone agricole (épuration dans les zones situées hors du périmètre bâti).

Il est prévu, dans notre commune, pour tous les nouveaux quartiers d'habitation, de zone mixte ou artisanale, qu'un système séparatif soit réalisé. Par séparatif, on entend la séparation des eaux de ruissellement (eaux de pluie) des eaux polluées devant être traitées par une station d'épuration. Ces deux eaux ne doivent pas, dans la mesure du possible, être mélangées, il ne sert à rien par exemple de traiter des eaux de pluie dans une station d'épuration. Ainsi, pour ce qui concerne le village des Bois, le géoportail donne quelques informations sur l'état du réseau d'eau. Il s'agit de la couche "cadastre des conduites". Nous pouvons voir que les nouveaux quartiers du Jourez, Sur lai Bâme, le Plane percé, le quartier de la halle polyvalente ou le long de la voie de chemins de fer à l'est du village sont en système séparatif. Le quartier de la Petite Côte, déjà construit dans les années 60 et 70, ou le Bas du village, sous la voie des CJ, le quartier au nord de l'usine Zürcher, sont en système mixte, mélange d'eaux usées et d'eaux de pluie. Le géoportail nous informe également sur les canalisations d'eaux de pluie et les endroits où elles sont infiltrées. Pour le moment et pour répondre directement à la question, le Conseil communal estime qu'il n'y a pas de travaux prioritaires à effectuer pour améliorer la séparation des eaux de pluie des eaux d'égout. Nous n'avons donc pas de coût estimatif. Il serait très coûteux et sans doute assez compliqué de creuser dans les quartiers les plus anciens du village (centre et sous la voie CJ), pour un gain à la station d'épuration qui ne serait sans doute pas très important. Des calculs devraient être réalisés afin d'estimer le rapport coût / bénéfice. Cependant, tous les nouveaux quartiers constructibles seront obligatoirement mis en séparatif, comme c'est déjà le cas pour les quartiers construits après l'établissement du PGEE. Les coûts seront comptés dans la viabilisation des quartiers. Nous profiterons de la réfection de la route de Biaufond pour mettre en séparatif ce qui peut l'être.

Monsieur Pierre-Yves Dubois : je suis satisfait.

2) Monsieur Yann Chappatte : la question s'intitule attente des sociétés par rapport à l'Espace communal. Il y a une année environ, la Commission des règlements avait fourni les souhaits émis par les utilisateurs de l'Espace communal, ce après quelques années d'exploitation. A ce jour, aucun retour n'a été effectué aux divers utilisateurs. Le Conseil communal peut-il indiquer si des décisions ont été prises sur les 50 souhaits, remarques ou commentaires effectués par les utilisateurs ? Merci également d'indiquer quand et comment un retour sera effectué aux utilisateurs.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : les souhaits formulés par les sociétés ont été communiqués à la Commission des règlements dont tu faisais partie à l'époque pour établir un Règlement d'utilisation de l'Espace communal. Donc c'était par rapport à un sondage qui avait eu lieu, formulé par vos soins. Donc tu as toutes les réponses à tes questions.

Monsieur Yann Chappatte : totalement insatisfait.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : c'est ce que je pensais.

3) Monsieur Paul Boillat : la Commune a maintenant repris l'entretien des chemins ruraux. Le Syndicat de chemins 1 a été dissout. Qu'en est-il du Syndicat de chemins 2 ? Ses travaux sont-ils terminés ? Le Syndicat a-t-il été dissout ? Et pourquoi certains chemins privés qui ne faisaient pas partie de ces syndicats bénéficient-ils tout-à-coup d'un entretien communal ? Et ceci sans que leurs

propriétaires n'aient été contactés. Je pense par exemple au chemin en direction du Rocher de l'Aigle, au Cerneux-Godat.

Monsieur Jean-Marc Boichat : le Syndicat de chemins 1 a été créé dans les années 1980. Puis, en 2007, le Syndicat des chemins 2 a été créé. L'année passée, au Restaurant du Golf, le Syndicat des chemins 1 a été dissout. Cette année, nous nous sommes rendus à Glovelier, le 4 février, chez le bureau Rolph Eschmann avec Monsieur le Maire, Gabriel Bilat, et le Président du Syndicat 2, Monsieur Christophe Baume, pour établir un projet de mutation qui a été validé par le Conseil communal en date du 16 mars 2026. La prochaine étape est la suivante : 1) Envoi d'un courrier aux propriétaires début avril. 2) Consultations des plans à la Commune durant environ 3 semaines (avril – début mai). 3) Séance regroupée début – mi-mai. 4) Signatures des actes de mutations devant le notaire. 5) Dissolution du Syndicat des chemins 2.

Monsieur Paul Boillat : je suis satisfait.

4) Madame Anne Zürcher : suite à la catastrophe survenue en janvier 2026 à Crans Montana, la réglementation concernant l'utilisation de la halle de gymnastique a été revue. Nous comprenons bien entendu la nécessité de renforcer les mesures de sécurité. Cependant, cette capacité à 240 places pour l'ensemble du complexe, y compris le personnel travaillant, soulève aujourd'hui de sérieuses préoccupations pour nos sociétés locales. Dès lors, nous souhaitons poser les questions suivantes à la commune. Des solutions ont-elles été identifiées ou envisagées afin d'augmenter cette capacité ? A défaut, quelles mesures concrètes les sociétés doivent-elles mettre en place pour accueillir un plus grand nombre de participants dans le respect des normes en vigueur ? Ce point nous paraît particulièrement urgent. En effet, de nombreuses manifestations risquent de ne pas pouvoir se tenir cette année en raison de ces limitations ce qui met en péril la survie de plusieurs clubs.

Monsieur Bernardino Riccio : le dossier concernant la halle de gym a été envoyé à la société Usine-D SA à Porrentruy afin d'étudier les possibilités qui s'offrent à nous pour augmenter le nombre de personnes pouvant être accueillies. Nous attendons leur retour.

Madame Anne Zürcher : je suis satisfaite.

5) Monsieur Yann Chappatte : ma question est plus ou moins semblable à celle qui vient d'être posée, néanmoins elle l'est parce qu'elle a une teneur un petit peu différente, même si je partage totalement les préoccupations, mais beaucoup de questions nous ont été adressées et les gens sont très inquiets. Sur ce dossier-là, effectivement, j'ai toutes les réponses comme sur un autre dossier précédemment dit, donc ce n'est pas dans mon intérêt personnel que je pose des questions, mais c'est surtout pour informer la population parce que beaucoup de gens sont intrigués et souhaiteraient comprendre. Force d'explications est parfois difficile parce que beaucoup de rumeurs et d'informations erronées circulent. Donc les questions sont les suivantes ou la question qui regroupe finalement quels sont les événements qui sont intervenus ou quelles mesures et informations la Commune a-t-elle reçues par le Canton depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026 ? Quelles sont les démarches qui ont été entreprises à ce jour ? Soit lors des 3 derniers mois. Qu'est-ce qui est prévu d'entreprendre ? Et finalement, je relate effectivement des interrogations très marquées dans la population qui a de la peine à comprendre cette situation et c'est pourquoi il est très important qu'on ait un maximum de précisions qui puissent être données par le Conseil Communal.

Monsieur Bernardino Riccio : tu peux recommencer les questions s'il te plaît ?

Monsieur Yann Chappatte : oui très volontiers. Je vais synthétiser. Je souhaite juste savoir quelles sont les informations transmises par le Canton à la Commune depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026. Quelles mesures ont été prises suite à ces informations que la Commune a eues et finalement qu'est-ce qu'elle prévoit, la Commune, d'entreprendre pour régler ce problème indépendamment des contraintes légales qu'elle aura ?

Monsieur Bernardino Riccio : au niveau des informations c'est toujours les mêmes, elles n'ont jamais changé. Je pense que Séverine peut le dire aussi, elle a reçu toujours les mêmes infos et je crois que tu les as aussi reçues le 04.01.2025. Concernant ce qu'on a mis en place, on a contacté Usine-D pour voir si on peut augmenter ce nombre de personnes dans notre halle.

Monsieur Yann Chappatte : désolé, totalement insatisfait.

6) Monsieur Paul Boillat : depuis que le Musée du ski au Boéchet est en exploitation, les places de parc autour de la halte CJ ont disparu à son profit. Maintenant, il est impossible de laisser son véhicule à proximité pour prendre le train. Les habitants des Prailats, Prés-Derrière, Combatte-du-Pas, Cerneux-Joly sont ainsi incités à ne plus prendre les transports publics, puisque le transfert modal est interrompu. Et c'est sans compter les randonneurs et skieurs qui choisissent Le Boéchet comme point de départ et de retour. Pour pallier cette situation, est-ce que le Conseil communal serait prêt à étudier l'aménagement de cinq ou six places de parc publiques près de la halte CJ et d'un abri à vélos à côté de cette halte ?

Monsieur Jean-Marc Boichat : je n'ai pas vu avant ta question. Je regarderai avec les CJ pour répondre à ta question. Je ne peux pas répondre autrement, je n'avais pas avant ta question, je n'ai pas pu la préparer. Donc voilà. J'ai des réunions avec les CJ tous les jeudis, je pourrai en discuter.

Monsieur Paul Boillat : je ne suis pas satisfait.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : je voulais juste rajouter : le terrain, il appartient à qui ? On ne sait pas. Il faut qu'on se renseigne. On va étudier la chose.

7) Monsieur Yann Chappatte : pour l'épuration des eaux usées, fin 2025, les citoyens ont eu, comme prévu et comme indiqué lors des deux derniers débats au sein de notre Conseil général, la très mauvaise surprise pour certains de découvrir une facturation pour l'évacuation et le traitement des eaux démesurée et une augmentation astronomique. Pour les ménages uniques ou à deux personnes, l'augmentation est supérieure à 80%, sans compter l'augmentation pour l'eau potable, soit plusieurs centaines de francs pour une année. Cette situation nécessite une appréciation des impacts financiers du premier exercice comptable sous le nouveau règlement, soit dès que l'année 2025 sera bouclée puis un retour au Conseil communal et au Conseil général pour revoir cette tarification avant une validation du budget 2027. Autre partie, d'autres consommateurs, consommateurs à multiples appartements ou gros consommateurs ont bénéficié d'une baisse très importante. Le Conseil communal est-il favorable et prévoit-il de tirer un bilan pour que cette problématique puisse être traitée dans un Conseil général lors de l'automne 2026 ? Il y a une nécessité absolue de revoir ceci, d'autant que les changements de compteurs ont généré un accroissement des revenus et que le fonds des eaux usées est alimenté à hauteur de 1,2 million de francs environ à fin 2024.

Monsieur Martial Farine : effectivement, le Secrétariat communal a été interpellé par plusieurs consommateurs suite à des augmentations très importantes de leur facture d'eau. Ces augmentations sont le résultat des changements de mode de calcul des consommations d'eau. Auparavant, c'est le diamètre du compteur qui servait de base de taxes à laquelle s'ajoutait le prix de la consommation totale de l'eau. Aujourd'hui, le calcul se base sur une taxe progressive en fonction des mètres cubes consommés à laquelle s'ajoute un prix dégressif en fonction des mètres cubes consommés. Lors des débats en commission, un membre avait alerté sur de possibles fortes augmentations. Il n'avait pas été suivi par la majorité de la commission. Lors des débats au Conseil général du 24 février 2024, les deux règlements RETE et RAEP, donc le traitement des eaux et l'approvisionnement en eau potable, ont été adoptés à de très fortes majorités adoptant ainsi le nouveau mode de calcul avec le résultat que tu soulèves cher Yann. Le Conseil communal tirera bien entendu un bilan dans le cadre des comptes qui seront présentés lors du Conseil général de juin. En dernier lieu, le Conseil communal n'a pas d'autre choix que de faire appliquer les règlements qui sont adoptés par le Conseil général. Cependant, les attributions du Conseil général lui permettent de faire modifier les règlements au moyen d'une motion par exemple.

Monsieur Yann Chappatte : je suis partiellement satisfait.

## 7. Création d'une Commission spéciale « 7 à 5 » et approbation du cahier des charges

Entrée en matière.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : comme vous le savez, donc, comment dire, le Conseil général avait voté une motion je crois pour passer de 7 à 5 membres. Donc bien entendu, ça fera plus de travail pour les 5 membres restants. Donc cette commission, voulue par les partis politiques, sera

non permanente et nommée par le Conseil général. Donc je n'ai rien d'autre à dire si ce n'est que le Conseil communal vous recommande d'accepter la création de cette commission spéciale. Personne ne souhaite s'exprimer.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à une majorité évidente.

Débat de fond.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : je n'ai pas grand-chose à dire si ce n'est que ceux qui ont voulu être à 5 membres, ce sont les mêmes qui ont peur du travail à faire. Ce sont eux qui vous proposent de créer cette commission. Je n'ai rien contre. On est ouverts à toute proposition.

Monsieur Stéphane Gattoni : pour le Groupe PS/Les Verts, nous soutenons cette commission spéciale, sa création, par souci d'une part de clarifier le fonctionnement dès la prochaine législature du Conseil communal et de l'organisation communale en général pour donner aussi potentiellement envie à des futurs citoyennes et citoyens de se présenter dans ce Conseil communal. Ça nous paraît important de clarifier au mieux le cadre, qu'il soit organisationnel, financier ou plein de questions que les prochaines personnes à se présenter à ces élections auront. Nous proposerons une modification de la composition de cette commission parce qu'il nous paraît trop ambitieux d'avoir 7 membres pour cette commission. On aimerait pouvoir la réduire à 5 membres, c'est-à-dire 3 personnes de notre Conseil général et un représentant de l'exécutif et un représentant de l'administration communale. C'est donc un amendement pour une modification de l'article 1 de cette commission spéciale.

Monsieur Paul Boillat : pour le Groupe PCSI, on est aussi favorables à créer cette commission parce que c'est vrai que ça va créer un changement important de passer de 7 à 5 membres. Il faudra répartir le travail autrement. Ça aura sûrement des impacts sur le personnel communal aussi. Sur l'idée, nous, on est tout à fait partants. Après, j'avais deux remarques quant à la rédaction. Je ne sais pas si tu vas prendre après point par point ?

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : du cahier des charges ?

Monsieur Paul Boillat : oui.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : on peut prendre point par point si c'est nécessaire.

Monsieur Paul Boillat : ça m'est égal. Je peux aussi m'exprimer sur ces points maintenant ou attendre que tu les passes.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : dans un souci de ne pas perdre trop de temps où il n'y en a pas à perdre, je pensais prendre dans sa globalité, que chaque personne souhaitant s'exprimer sur les points pouvait s'exprimer et qu'on le vote dans sa totalité.

Monsieur Paul Boillat : d'accord. Alors, je vous fais part de deux remarques. La première, ça concerne le point 7, création d'une commission. Là-dedans, le point 3, la lettre f), je lis que la commission aurait notamment pour tâche d'encadrer individuellement les membres du Conseil communal. Le terme me semble mal choisi parce qu'il fait penser que l'exécutif devrait être mis sous tutelle en quelque sorte. Pour conserver intactes les prérogatives que la loi et nos règlements attribuent au Conseil communal, je proposerais de remplacer ce terme par accompagnement. Donc, « accompagnement » individuel des membres du Conseil communal et pas encadrement. Et puis, l'autre remarque, ça concerne le point 10. Là, on a posé des échéances. Le calendrier qu'on préconise sous les points A, B, C, de ce point 10, me paraît bien ambitieux et pour tout dire peu réaliste. Nous allons décider ce soir cette commission. Ensuite, il faudra y trouver des membres. Ceux-ci ont leurs agendas, leurs occupations planifiées. Il sera difficile pour la commission de se constituer puis de commencer ses travaux avant quelques mois. Et puis après, on arrive aux vacances. Moi, je propose de reporter le point B, proposition des modifications du règlement communal à la séance d'automne du Conseil général et pas à la séance de juin parce qu'on ne va pas y arriver ou alors on n'aura pas de substance. Et puis aussi, pour le point C, par conséquence, proposition de décision au Conseil général de le sursoir au premier trimestre 2027 et pas au dernier trimestre 2026 parce que de nouveau, je pense qu'on n'y arrivera pas.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : donc septembre 2026 pour le point B et premier trimestre 2027.

Au vote, dans le point 1 Statut et composition, la proposition de Monsieur Gattoni de passer à 5 membres au lieu de 7 membres pour la commission obtient les résultats suivant :

- Oui : 15
- Non : 0

Au vote, la proposition de Monsieur Boillat au point 3, lettre f) de remplacer le terme « encadrement » par « accompagnement » obtient le résultat suivant :

- Oui : unanimité

Au vote, au point 10 Echéances, la proposition de Monsieur Boillat de mettre à la lettre b) automne 2026 au lieu de fin juin 2026 obtient les résultats suivants :

- Oui : 15
- Non : 0

Au vote, au point 10 Echéances, la proposition de Monsieur Boillat de mettre à la lettre c) 1<sup>er</sup> trimestre 2027 au lieu de dernier trimestre 2026 obtient les résultats suivants :

- Oui : unanimité

Au vote, le point 7 de l'ordre du jour est accepté avec les résultats suivants :

- Oui : 15
- Non : 0

8. Création d'une Commission spéciale « Analyse de l'organisation de l'administration communale » et approbation du cahier des charges
--

Entrée en matière.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : je n'ai rien de spécial à dire là-dessus. C'était aussi une proposition d'une commission de l'interpartis. Cette commission serait non permanente et est à mettre en place par le Conseil général. Dans un premier temps, la commission se penchera uniquement sur l'administration. Le Conseil communal propose de l'accepter.

Personne ne souhaite s'exprimer.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Débat de fond.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : je n'ai rien de spécial à dire là-dessus.

Monsieur Stéphane Gattoni : pour la même raison qu'exprimée avant, le Groupe PS/Les Verts soutiendra la création de cette commission mais propose aussi de la réduire à 5 membres plutôt que 7 au vu de la difficulté de pourvoir les places dans ces commissions en général. Changement de l'article 1 donc. C'est une proposition ferme.

Monsieur Germain Jobin : c'est juste un peu dommage, après, si on a un parti qui n'est pas présent dans ces commissions. J'aurais déjà dû le dire avant. Parce qu'après, pas qu'on ait des oppositions de certains partis qui n'étaient pas représentés dans la commission. Après, je sais que c'est difficile de trouver des membres. Personne n'est intéressé. C'est juste une remarque.

Au vote, la proposition de Monsieur Gattoni, au point 1 Statut et composition, de passer de 7 à 5 membres obtient les résultats suivants :

- Oui : 13
- Non : 0

Au vote, le point 8 de l'ordre du jour est accepté avec les résultats suivants :

- Oui : 15

- Non : 0

9. Discuter et approuver un mandat analysant la communication entre le Conseil communal et le personnel communal, ainsi que :

- a) Approuver le cahier des charges du mandataire
- b) Discuter et approuver un crédit de CHF 20'000.00
- c) Procéder au choix du mandataire

Entrée en matière.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : c'est un point qui, au départ, faisait partie du point 8, mais ça a été séparé. Donc, je n'ai rien de spécial à dire là-dessus. Ça sera une commission pour analyser la communication entre le Conseil communal et le personnel communal. Il y a un cahier des charges qui avait été établi et on doit voter un crédit de CHF 20'000.00 pour cette histoire. Je n'ai rien de spécial à dire. Le Conseil communal vous propose d'accepter l'ensemble de ces propositions. Personne ne souhaite s'exprimer.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée avec les résultats suivants :

- Oui : 15
- Non : 0

Débat de fond.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : je n'ai rien de spécial à dire là-dessus.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : je vous propose qu'on vote ce point 9 par tranche. On commence par approuver un mandat et ensuite, si le mandat est approuvé, on votera séparément les points a), b) et c).

Au vote, l'approbation d'un mandat est acceptée avec les résultats suivants :

- Oui : 15
- Non : 0

a) Approuver le cahier des charges du mandataire

Personne ne souhaite s'exprimer.

Au vote, le point 9 a) est accepté avec les résultats suivants :

- Oui : 15
- Non : 0

b) Discuter et approuver un crédit de CHF 20'000.00

Monsieur Germain Jobin : c'est juste par rapport à ce crédit de CHF 20'000.00. Ce sont des personnes je crois, qui viendraient de loin, Lausanne, Neuchâtel, même Vevey, je crois, à un tarif horaire qu'on ne peut pas savoir. Leur tarif horaire, si c'est 100 balles ou 200 balles de l'heure, ce n'est pas la même chose. Est-ce qu'ils veulent arriver à faire tout leur mandat, le travail qu'ils auront à faire avec ce tarif-là ? C'est juste la question que je me pose. S'ils viennent à deux depuis Lausanne...

Au vote, le point 9 b) est accepté avec les résultats suivants :

- Oui : 15
- Non : 0

c) Procéder au choix du mandataire

Monsieur Stéphane Gattoni : pour expliquer le contexte, j'ai une petite présentation. C'est dans le cadre d'un groupe interpartis et suite à des discussions avec le Conseil communal, je voulais juste vous expliquer le processus et répondre peut-être aux questions qui étaient ouvertes sur le choix,

finalement, d'une entreprise pour faire cette analyse. Ça ne sera pas très long. On a travaillé avec Urs Moser sous délégation de ce groupe interpartis pour vous expliquer de façon assez transparente toute cette procédure de sélection. Pour l'historique, on a rencontré, ce groupe interpartis, le 12 février, le Conseil communal et le Conseil communal a choisi de déléguer ce choix d'une entreprise au groupe interpartis. Dans le cadre d'une séance du groupe interpartis le 24 février, celui-ci a décidé de déléguer à Urs Moser et moi-même la sélection d'une entreprise pour une proposition à notre Conseil général ce soir. Ce choix initial, comment il s'est fait ? On a fait des recherches, d'une part sur Internet, d'autre part par bouche à oreille et troisièmement par des recommandations qui nous sont arrivées en cherchant une entreprise apte à répondre à ce mandat. On a étudié dix entreprises qui, à notre avis, pourraient répondre au mandat. De ces dix entreprises, on a émis des critères de sélection. D'une part, la compétence et l'expertise que cette entreprise pouvait avoir pour répondre au cahier des charges qui était soumis. Deuxièmement, la localisation de ces entreprises. Comme tu l'as dit Germain, ça nous paraissait important qu'elles soient dans la région pour éviter que les gens viennent de Genève ou Zurich ou Vevey pour venir travailler ici dans la commune. Troisièmement, s'assurer de l'indépendance de ces entreprises par rapport aux connaissances de membres ou de personnels de la commune. Et puis quatrièmement, sur la disponibilité à court terme, vu que c'est un mandat qu'on devrait pouvoir activer dès qu'il sera choisi ce soir. Avec ces critères-là, on a sélectionné quatre entreprises sur les dix pour lesquelles on a demandé des offres avec le cahier des charges que vous avez pu lire. De ces offres, on a eu trois réponses dont une qui était non satisfaisante, qui ne correspondait pas exactement à ce qu'on voulait dans le cahier des charges. Donc, il nous restait deux entreprises à comparer. De ces deux entreprises, il y en a une qui s'appelle Unik, qui est basée à Sonceboz, qui a deux consultants qui travailleraient sur cette analyse, qui sont Madame Karine Siegenthaler et Monsieur Pierre Bouchez, qui ont estimé à sept jours de travail pour un tarif forfaitaire de CHF 2'500.00 par jour, donc un forfait tout compris de CHF 17'500.00 TTC. La deuxième entreprise qui nous intéressait, où on a pu dialoguer avec elle directement, c'est une entreprise qui est basée à Neuchâtel, qui s'appelle Concordis, où là, ce serait un consultant, Monsieur Martin Bless, qui travaillerait sur cette analyse. L'estimation aussi, là, de leur part, de six à sept jours de travail, où ils travaillaient un peu différemment dans la tarification, ils étaient plutôt sur un tarif horaire, en comptant des frais de déplacement, de repas en plus, pour un forfait estimé à CHF 14'000.00, mais en disant, attention, il est possible qu'il y ait des dépassements selon le nombre de personnes à interroger, sachant que pour Unik, ils ont compté une vingtaine de personnes dans l'analyse et que Concordis n'a compté qu'une dizaine de personnes, donc c'est pour ça qu'il y a ce max 10-15% en disant, mais si finalement il y a des personnes en plus, c'est là où on arrive à 15% en plus, donc on arrive au final à des tarifs forfaitaires qui sont très semblables l'un de l'autre. On a pu en discuter avec Urs, où ça ne paraît pas totalement évident de se dire entre les deux entreprises laquelle est plus appropriée, les deux nous paraissent totalement adéquates pour répondre au mandat qu'on a voté ce soir. On propose néanmoins de choisir l'entreprise Unik. Pourquoi ? D'une part parce qu'il y a deux personnes de cette entreprise qui sont impliquées, ça nous paraissait important aussi d'avoir un homme, une femme, peut-être une diversité qui est peut-être plus grande et puis un échange à l'intérieur de l'entreprise qui est peut-être plus intéressant. Et puis on a aussi la conviction qu'il y avait une capacité d'écoute de ces personnes-là par le dialogue qu'on a pu avoir avec ces personnes qui nous paraissait le plus adéquat à choisir ce soir. Et puis il y avait aussi la question du coût forfaitaire qui était très claire, il n'y a pas des frais, disons, cachés qu'il y avait peut-être un petit peu plus chez Concordis avec des frais de déplacement, repas où ça peut tout à coup faire gonfler la facture, et on voulait s'assurer en tout cas que ça rentre dans le crédit qu'on a voté ce soir, donc là c'est très clair de leur part. Pour conclure, les deux entreprises sont prêtes à continuer un accompagnement aussi après, donc le but c'est d'avoir une analyse d'une certaine neutralité, enfin d'une totale neutralité sur la situation actuelle, à voir après les deux seraient à même de poursuivre le travail si on trouvait adéquat de pouvoir le poursuivre, notamment que la commission qui a été créée ce soir puisse leur demander de poursuivre le travail. Formellement, les offres seraient à valider par le Conseil communal qui en a la compétence et la personne de contact pour ces deux entreprises dans cette analyse serait le ou la Président·e de la commission, comment s'appelle-t-elle, d'analyse des cahiers des charges, enfin je ne sais plus le titre exact, qui serait la personne de référence

évidemment qu'il faut une personne à qui ces personnes-là peuvent poser des questions et rendre un rapport sachant que le calendrier tel qu'il est décrit dans le cahier des charges sera respecté par cette entreprise qu'on vous propose de choisir ce soir. Voilà, j'en ai terminé. Je ne sais pas si vous avez des questions.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : merci pour la présentation.

Monsieur Urs Moser : juste une précision par souci de transparence. Lorsqu'on leur a transmis le cahier des charges pour les offres, on a évidemment biffé le montant du crédit qui est mentionné là. Donc, ils ne connaissaient pas le crédit qu'on a réservé. C'était évidemment un peu logique sinon ça aurait été un peu trop facile.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : merci pour ce complément d'information. S'il n'y a pas d'autres personnes qui souhaitent apporter des compléments d'information ou des questions concernant ce point, je vous propose qu'on vote ce point c) et qu'on procède au choix du mandataire qui s'appelle Unik, basé à Sonceboz.

Au vote, le mandat est attribué à l'entreprise Unik avec les résultats suivants :

- Oui : 15
- Non : 0

10. Discuter et approuver l'augmentation temporaire de l'effectif du secrétariat communal de 0.1 ETP jusqu'à la fin de l'année 2026

Entrée en matière.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : en décembre 2025, à la suite d'une absence pour cause de maladie, le Conseil communal a accepté dans l'urgence la demande d'une employée d'une augmentation de travail de 10%. Une demande entretemps au prochain Conseil général avait été faite de 80%, mais a été refusée. Mais, elle n'a pas été totalement refusée parce que le Conseil général a décidé d'augmenter de 40% le poste actuel d'une employée. Ce poste n'a finalement été augmenté que de 30% car 10% avait été attribués à une autre employée. Donc, pour remédier à cette diminution du salaire de l'employée en cause qui sera effective dès le mois d'avril, parce qu'elle a un contrat jusqu'au mois d'avril, nous vous demandons de nous attribuer ces 10% jusqu'à ce que l'analyse sur l'organisation de l'administration communale soit connue. Le Conseil communal vous demande d'accepter cette proposition.

Personne ne souhaite s'exprimer.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée avec les résultats suivants :

- Oui : 15
- Non : 0

Débat de fond.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : pour résumer, la personne qui était à 40% jusqu'au mois d'avril a été mise à 30%. Donc, ça serait pour compléter, pour qu'elle reste à 40% jusqu'à la fin de l'année au moins, jusqu'à la fin de cet audit communal sur les employés.

Monsieur Yann Chappatte : la consistance, on va dire qu'il doit y en avoir dans le cadre du Conseil communal, je crois qu'il doit aussi y en avoir dans ce Conseil général. Je veux dire, on a déjà expliqué à répétitions reprises, plusieurs fois, qu'avant d'augmenter les effectifs des collaborateurs, on fait des réflexions de fond. On nous a amené la dernière fois 80%. Evidemment, on ne nous a pas donné ces informations qu'on nous donne dans le cadre de ce Conseil général. Et puis, aujourd'hui, après avoir approuvé un 40%, dont on avait expliqué toutes les raisons pourquoi c'était 40 et pas 80, et qu'est-ce qu'on attendait avant de pouvoir statuer sur les variations d'effectifs au sein de la commune, on découvre ce soir qu'on nous rajoute un 10%. Mathématiquement, 40 plus 10 égale 50. On a l'impression qu'on nous fait un saucissonnage qu'on nous explique au travers de prises de décisions qui sont manifestement, en tout cas pas adéquates en termes de gestion de personnel, parce que si on a une absence pour maladie, on travaille soit avec des heures supplémentaires, soit on

travaille avec une mission temporaire, mais en tout cas pas un engagement fixe où on propose un contrat, et puis après venir nous dire quelques mois après, ah mais c'est surprenant, maintenant il nous manque 10 ! Alors, évidemment, c'est extrêmement malheureux dans l'organisation communale, c'est extrêmement malheureux dans le cadre des employés qui sont concernés et des collègues, mais il y a vraiment une incohérence dans la gestion. Ce n'est pas sur le 10, ce n'est pas sur le montant, mais c'est vraiment le principe décisionnel d'avoir une structure, une cohérence dans les décisions, une justesse dans les actes que l'on commet. Et là, manifestement, on ne les a pas. Donc, c'est pour cette raison évidente qu'il y aura un refus de ce point de l'ordre du jour parce que ce n'est pas compris et malheureusement je crois qu'on est au 4, 5, 6<sup>ème</sup> peut-être Conseil général peut-être 8 avec les erreurs précédentes d'augmentation d'effectifs que l'on discute, on a toujours les mêmes prérequis qui sont demandés qui ne sont malheureusement jamais mis sur la table et je suis très heureux dans ce cadre-là que la commission a été approuvée et que la commission puisse débiter son travail pour qu'elle vienne après faire une proposition ou des propositions vraisemblablement en effectif mais qu'elles soient mieux étayées que ce qu'on a aujourd'hui pour prendre cette décision.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : moi je vois que Yann il ne comprend pas la chose. Il ne comprend rien du tout dans le sens où quand on est au Conseil communal, qu'on a des gens qui ne sont pas là, qu'on a des gens qui ont déjà des centaines d'heures supplémentaires, il ne faut pas venir raconter qu'ils peuvent faire des heures supplémentaires en plus. Donc, le travail il faut le faire. Palabrer pour trouver d'autres solutions, moi je ne suis pas de cet avis-là. Le boulot, quand il est là, il faut le faire. Et bien les gens qui sont là, on leur donne le travail, on les aide et puis on les respecte aussi. Donc je ne vois pas pourquoi on n'accepterait pas ces 10% de plus parce que la personne concernée a 10% de moins. C'est malheureux mais c'est un concours de circonstances. Voilà. Le travail doit être fait donc s'il n'est pas fait, on va nous reprocher de ne pas l'avoir fait, on va refaire une séance interpartis et puis on va nous en foutre plein la figure. Et bien je ne suis plus d'accord avec ce système-là. C'est terminé. Maintenant, moi je suis d'accord qu'il faut travailler et puis il faut mettre les choses l'une devant l'autre et puis aller de l'avant.

Monsieur Antoine Claude : moi, ça fait 8 ans que je suis dans le ménage communal. Je ne sais pas exactement les pourcents et tout, des fois je m'y perds un peu. Ça fait 8 ans qu'on refuse des augmentations des pourcentages de salaire, pourquoi pas une fois essayer de tirer en avant et dire oui. Maintenant, on essaie de mettre un peu plus et on essaie d'arranger les choses. On tire toujours à la corde et on n'avance pas.

Monsieur Stéphane Gattoni : c'est vrai que le groupe PS/Les Verts a été plutôt surpris d'apprendre dans le cadre de ce rapport qu'il y avait eu une augmentation d'un temps de travail alors qu'on aurait pu nous le dire à la dernière séance du Conseil général, apparemment c'était le cas avant cette séance. Donc, c'est vrai qu'on a été plutôt surpris de ça. Néanmoins, on n'aimerait pas que les employés communaux doivent baisser un temps de travail actuellement par, disons, une certaine maladresse du Conseil communal. Donc, on soutiendra cette augmentation temporaire de l'effectif du Secrétariat communal pour ne pas péjorer une employée communale et qu'elle décide peut-être de partir parce qu'elle n'aurait plus un temps de travail qui serait adéquat avec ses besoins. Donc, voilà la prise de position du groupe PS/Les Verts.

Monsieur Yann Chappatte : je veux juste m'exprimer. Je ne comprends pas... Je crois que ce sont certaines personnes qui ne veulent pas comprendre et qui sont de mauvaise foi. Je donnerai suite à certains propos qui ont été tenus ce soir en amenant des documents sur certains points que je vous transmettrai pour que vous puissiez lire certaines choses et que vous compreniez ce qui se passe et pourquoi, si on se bat, ce n'est pas se battre contre quelqu'un ou contre la Commune, c'est se battre pour la Commune et donc, encore une fois, je crois qu'on doit et on se doit d'être rigoureux dans ce qu'on fait. On ne peut pas, ici, augmenter je ne sais quand, au Conseil communal augmenter de 10% une employée parce que quelqu'un est absent sans qu'on en soit informés au Conseil général d'après, parce qu'on aurait pu nous expliquer au mois de décembre : on a augmenté maladroitement de 10% sans vous en aviser. Donc vous voulez 40 mais votez 50 s'il vous plaît parce qu'on doit revenir. Non, on ne nous dit rien et puis après on découvre ça dans le cadre d'un ordre du jour. Il y a vraiment une inconsistance dans le travail que l'on fait. La consistance, elle est dans la cohérence et la répétition où depuis des années on nous demande des augmentations d'effectifs qu'on n'est jamais capable de

nous justifier. Ça fait des années qu'on demande un rapport complet sur l'état des heures supplémentaires de l'administration et chaque fois, chaque fois, chaque fois, il y a un total manque de clarté. Donc à un moment donné, soyons rigoureux et cohérents et puis dans ce cadre-là encore une fois c'est malheureux et vraisemblablement quand on reviendra, on proposera même une augmentation supérieure à celle qui est là parce que je concède qu'il y a un travail, je concède qu'il y a des difficultés et que c'est toujours plus rigoureux, mais il faut qu'on sache où on met les pieds. J'ai l'impression que là on ne navigue même pas à vue, on navigue en plein brouillard, les yeux bandés et puis éventuellement encore avec une jambe de bois. On ne sait pas où on va ni ce qu'on fait et ça, c'est déplorable dans le cadre d'une gestion parce qu'on nous met ce soir devant le fait accompli, en l'occurrence il y a trois semaines lorsqu'on a reçu les documents pour cet ordre du jour du Conseil général et je le regrette sincèrement.

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : je vais répondre à Yann qui n'a jamais voulu augmenter le nombre de personnel communal. Moi, je peux vous dire que les heures supplémentaires elles sont bientôt à 1'000 heures supplémentaires entre tous. Donc il faut arrêter de chercher les poux dans la paille et puis il faut absolument aller de l'avant. C'est tout ce que j'ai à dire.

Monsieur Stéphane Gattoni : juste une question par rapport à cette augmentation temporaire, je ne la comprends pas vraiment, c'est-à-dire que dans le cadre d'un CDI je ne vois pas comment elle peut être temporaire, c'est-à-dire qu'il y a une rupture de contrat qui est prévue plus tard ou elle n'est finalement pas temporaire, c'est juste une augmentation ?

Monsieur le Maire, Gabriel Bilat : oui c'est une augmentation qui prendra fin par rapport à l'audit communal donc sur les besoins nécessaires ou pas d'employés communaux pour l'administration. Donc ça, ça va être fini je pense cet automne vraisemblablement. Donc on va remettre les équivalents de travail à jour je pense au début de l'année.

Au vote, le point 10 de l'ordre du jour est accepté avec les résultats suivants :

- Oui : 9
- Non : 2

11. Discuter et approuver la modification de l'Annexe 1 au Règlement sur le statut du personnel communal
--

Entrée en matière.

Monsieur Bernardino Riccio : notre crèche fonctionne bien aujourd'hui mais les besoins évoluent. Nous avons deux structures, la crèche et l'unité d'accueil. Aujourd'hui, le terrain des professionnels de la branche montre clairement qu'un encadrement renforcé par du personnel EDUC est devenu nécessaire, nos deux structures ont besoin chacune d'un poste d'éducateur à 80%. Ces postes constitueraient le tronc principal sur lequel les équipes peuvent s'appuyer avec une référence claire au quotidien. Ils seraient aussi un gage de sécurité pour les enfants.

Personne ne souhaite s'exprimer.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Débat de fond.

Monsieur Bernardino Riccio : l'éducateur ou éducatrice de l'enfance bénéficie d'une formation supérieure qui ne se limite pas aux soins et à l'accompagnement du quotidien. Cette formation développe des compétences approfondies en analyse de situation, en réflexion pédagogique et en capacité de questionnement professionnel. Cela signifie une meilleure capacité à observer le développement d'un enfant, à détecter précocement d'éventuelles difficultés, à adapter les pratiques éducatives et à mettre en place des projets pédagogiques cohérents et réfléchis.

Monsieur Germain Jobin : entre le point qu'on vient de voter et celui-là, j'ai fait un choix. Désolé Yann de ne pas t'avoir soutenu, mais si on compare l'administration, ils ont un total de 3 postes et puis à la crèche, la crèche et l'UAPE ils ont 7 postes 15. Alors, j'ai fait mon choix, c'est personnel, ce n'est pas le parti. Je voterai contre.

Monsieur Bernardino Riccio : je ne sais pas s'il a bien compris qu'on n'engage pas quelqu'un à 80%.

Monsieur Germain Jobin : ça fait quand même CHF 15'000.00 de plus par année.

Monsieur Stéphane Gattoni : c'est un poste qui est vacant qui sera repourvu ?

Monsieur Bernardino Riccio : c'est quelqu'un qui est ASE et qui se transforme en EDUC.

Monsieur Stéphane Gattoni : c'est une personne qui a une formation complémentaire qui sera valorisée dans ce cadre-là ?

Monsieur Bernardino Riccio : exactement.

Monsieur Stéphane Gattoni : c'est une proposition de l'ancienne directrice ou c'est la nouvelle directrice qui est arrivée avec cette proposition ?

Monsieur Bernardino Riccio : c'est la nouvelle directrice.

Monsieur Stéphane Gattoni : c'est juste pour savoir si elle est OK avec cette proposition.

Au vote, le point 11 de l'ordre du jour est accepté avec les résultats suivants :

- Oui : 13
- Non : 1

## 12. Réponse à la question écrite intitulée « Initiative sur les chemins : où en est-on ? »

Monsieur Jean-Marc Boichat : la question écrite de Monsieur Paul Boillat, intitulée « Initiative sur les chemins, où en est-on ? », déposée lors du Conseil général du 15 décembre 2025 a été étudiée par le Conseil communal ; il y répond comme suit : l'article 9 de notre Règlement d'organisation traite expressément du droit d'initiative communale. Le rôle du Conseil communal est limité en matière d'initiative communale : il doit simplement se prononcer sur la forme. Le rôle du Conseil général est, quant à lui, de se prononcer sur le fond. Comme les 3 premiers alinéas de l'article 9 sont respectés, tout comme l'alinéa 6, le Conseil communal transmettra l'initiative au Bureau du Conseil général pour traitement sur le fond, puisqu'il s'est prononcé sur la validité quant à la forme dans sa séance du 2 mars 2026. Le Conseil communal donnera bien entendu suite à l'initiative communale sur la liberté de circuler. En effet, il n'est pas dans son droit de ne pas donner suite à une initiative quand elle est valable quant à la forme. Ajoutons que le délai pour traiter une initiative par l'autorité compétente est d'une année. Comme elle a été déposée en juin 2025, l'initiative sera transmise au Conseil général vraisemblablement pour la prochaine séance du Conseil général en principe à fin juin.

Monsieur Paul Boillat : je suis satisfait.

## 13. Elections

- a) d'un membre pour la Commission de promotion économique
- b) de deux membres pour la Commission des structures d'accueil
- c) d'un membre pour la Commission des services communaux
- d) d'un membre pour la Commission d'urbanisme
- e) de trois membres pour la Commission spéciale « 7 à 5 »
- f) de trois membres pour la Commission spéciale « analyse de l'organisation de l'administration communale »

Monsieur Stéphane Gattoni : est-ce que je peux demander une mini suspension de séance avant ces élections ? Vu qu'on a changé le nombre de personnes dans les commissions aux points 7 et 8, j'aimerais pouvoir m'entretenir avec mes collègues pour savoir qui on présente dans ces commissions.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : absolument, c'est légitime.

La séance est suspendue.

Reprise des débats.

a) Election d'un membre pour la Commission de promotion économique

Aucune proposition n'est faite. Le point est reporté à la prochaine séance du Conseil général.

b) Election de deux membres pour la Commission des structures d'accueil

Monsieur Stéphane Gattoni : le Groupe PS/Les Verts propose la candidature de Madame Laure Brossard.

Aucune autre proposition n'est faite.

Au vote, Madame Laure Brossard est élue avec les résultats suivants :

- Oui : 15
- Non : 0

De vifs applaudissements sont adressés à Madame Laure Brossard.

L'élection d'un deuxième membre est reportée à la prochaine séance du Conseil général.

c) Election d'un membre pour la Commission des services communaux

Monsieur Stéphane Gattoni : le Groupe PS/Les Verts propose la candidature de Monsieur Pierre-Yves Dubois.

Aucune autre proposition n'est faite.

Au vote, Monsieur Pierre-Yves Dubois est élu avec les résultats suivants :

- Oui : 15
- Non : 0

De vifs applaudissements sont adressés à Monsieur Pierre-Yves Dubois.

d) Election d'un membre pour la Commission d'urbanisme

Monsieur Jean-Maurice Jobin : le Groupe Liste libre propose la candidature de Monsieur Pierre Stauffer.

Aucune autre proposition n'est faite.

Au vote, Monsieur Pierre Stauffer est élu avec les résultats suivants :

- Oui : unanimité

De vifs applaudissements sont adressés à Monsieur Pierre Stauffer.

e) Election de trois membres pour la Commission spéciale « 7 à 5 »

Monsieur Paul Boillat : le Groupe PCSI propose la candidature de Monsieur Yann Chappatte.

Monsieur Jean-Maurice Jobin : le Groupe Liste libre propose la candidature de Monsieur Urs Moser.

Monsieur Paul-Henri Jobin : le Groupe Le Centre propose la candidature de Monsieur Alexandre Bossart.

Au vote, Messieurs Yann Chappatte, Urs Moser et Alexandre Bossart sont élus avec les résultats suivants :

- Oui : majorité évidente

De vifs applaudissements sont adressés à Messieurs Yann Chappatte, Urs Moser et Alexandre Bossart.

f) Election de trois membres pour la Commission spéciale « Analyse de l'organisation de l'administration communale

Monsieur Pierre-Yves Dubois : le Groupe PS/Les Verts propose la candidature de Monsieur Stéphane Gattoni.

Monsieur Jean-Maurice Jobin : le Groupe Liste libre propose la candidature de Monsieur Urs Moser.

Monsieur Paul-Henri Jobin : le Groupe Le Centre propose la candidature de Monsieur Marcel Barthoulot.

Au vote, Monsieur Stéphane Gattoni est élu avec les résultats suivants :

- Oui : 15

Au vote, Monsieur Urs Moser est élu avec les résultats suivants :

- Oui : 15

Au vote, Monsieur Marcel Barthoulot est élu avec les résultats suivants :

- Oui : 16

De vifs applaudissements sont adressés à Messieurs Stéphane Gattoni, Urs Moser et Marcel Barthoulot.

Monsieur le Président, Alexandre Bossart : je vous remercie toutes et tous pour votre attention et votre présence ce soir. Je clos ce Conseil général. Merci et bonne soirée.

La séance est levée à 22h25.

Au nom du Conseil général

Les Bois

Le Président:

La Secrétaire :

  
Alexandre Bossart

  
Marlyse Jobin

Annexe : lettre de Mme Lucie Michaud